



le 10 juillet 2017

COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Adjoints, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Christophe VANALST, Patrick LESAGE, Lise MIGNON et Alain DECHAUME.

Absents : Patrick LEMAIRE qui mandate Gérard NOCK ; Pauline LAHOUSSE, Gaëlle VITTRANT, Christophe THIEBAUT et Martial CARIDROIT.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec, à la demande du Préfet :

L'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissements du tableau des électeurs sénatoriaux

Sont nommés délégués : Alain DECHAUME, Patrick LEMAIRE et Rita TRINEZ.

Sont nommés suppléants : Patrick LESAGE, Chantal BAERT et Rufin COCHETEUX.

Et poursuit avec l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017

2 – Adhésion aux différents groupements d'achats mis en place par la communauté de communes Pévèle Carembault : décision d'adhérer et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions

Signalisation verticale :

3 – Rentrée 2017-2018 : décision sur l'organisation du temps périscolaire, rendu de la consultation des parents

4 – Rentrée 2017-2018 : participation de la commune à la réunion de pré-rentrée pour information sur l'organisation des services périscolaires

5 – GRDF : occupation du domaine public, actualisation des longueurs des canalisations pour le calcul de la redevance

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers des travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2016 selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 et ouvrages sur les réseaux de distribution pour l'année 2017, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, deux redevances sont dues par GRDF. Le montant est, respectivement, de 14 € et 206 € soit un total de 220 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ces deux redevances et de l'autoriser à émettre les titres de recettes. Approbation à l'unanimité.

6 – Convention de partenariat entre la communauté de communes Pévèle Carembault et les communes pour la création du réseau « graines de culture(s) » : accord donné à Monsieur le Maire pour signer la convention

Monsieur le Maire expose : sur le territoire de la CCPC sont recensées 24 bibliothèques et médiathèques dont 19 sont regroupées en 4 réseaux qui, depuis le 1^{er} janvier 2016, sont déclarés

d'intérêt public. Un service de lecture publique communautaire a été mis en place. La convention de partenariat permet la poursuite de l'évolution des réseaux.

Actuellement la médiathèque est en 1 étoile : ordinateur et logiciel en réseau, fourni et maintenu par la CCPC et organisation d'animation. Prochaine étape : adhérer au niveau 2 étoiles.

Monsieur le Maire explique qu'il a travaillé avec les bénévoles sur ce point. Il voulait s'assurer de leur volonté d'adhérer à cette convention. Les prescriptions de la convention sont déjà gérées par le groupe des bénévoles, juste un point l'amplitude d'ouverture devrait être de 8 heures, actuellement elle est de 6 heures 30 dont 3 heures pour l'école. On devrait pouvoir justifier de l'amplitude horaire par rapport à la taille de la commune.

L'étape suivante : 3 étoiles, ne correspond pas, du moins à ce jour, à l'utilisation de la bibliothèque. Les contraintes sont plus importantes : recrutement de personnel, surface minimum à mettre à disposition...

Après ces explications, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la commune à l'étape 2 étoiles et de l'autoriser à signer la convention. A l'unanimité les Elus approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

7 – Implantation du parcours santé

Christophe VANHALST a travaillé sur deux implantations possibles des agrées sur la salle communale avec intégration du cheminement qui devrait être réalisés dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments communaux, parcours église, mairie, salle communale. Il propose également de réaliser quelques plantations qui animent ces aménagements.

Monsieur le Maire rend compte des dernières nuisances intervenues au terrain de sports. Le terrain a été occupé tardivement par des jeunes très bruyants et surtout consommateurs de produits illicites. Alerté par Lise MIGNON, il explique avoir téléphoné à la Gendarmerie une première fois, comme ces derniers n'intervenaient pas il a du renouveler son appel. Les gendarmes, occupaient sur une autre commune, n'ont finalement pas pu se déplacer. Face à ce problème Monsieur le Maire a décidé de fermer la barrière (mesure provisoire par le biais de vis).

Lise MIGNON a informé les joueurs de football venant le week-end de la fermeture de l'espace, l'accès piéton est toujours autorisé, il n'y a pas eu de remarque particulière voire même une approbation par rapport aux troubles connus.

Monsieur le Maire explique que ce point a été discuté en réunion des Adjointes, proposition : implanter des grilles avec portail et portillon intégrés. Seuls le prestataire venant tondre aurait la clé du portail. Le portillon serait ouvert le matin et fermé le soir. Lise MIGNON se propose d'assurer les ouvertures/fermetures.

Christophe VANHALST s'étonne de cette proposition. Plusieurs raisons :

- si le terrain est fermé alors comment les enfants de la commune vont y accéder ?
- fermer et ouvrir représente une importante implication, comment Lise MIGNON va-elle gérer en période de vacances, week-end, sorties, etc...
- poser des grilles autour des espaces publics communaux ne correspond pas à l'image d'un village, il restera toujours un moyen de passage alors il faudra sécuriser plus.

Monsieur le Maire répond qu'il est de son devoir d'assurer la tranquillité des riverains mais lorsqu'il est appelé en pleine nuit pour des nuisances, la gendarmerie ne peut pas toujours se déplacer. Assurer la police municipale n'est chose aisée, affirme Monsieur le Maire. Il faut savoir, dit-il, que des riverains Petite Rue se sont déjà manifestés après avoir entendu parler d'une implantation du parcours santé sur la pâture face à l'église.

Il est difficile de changer les choses sur la commune, dit Christophe VANHALST. On veut dynamiser la commune, proposer des activités mais il y a toujours quelques uns pour s'opposer.

Lise MIGNON répond que la commune à la volonté de dynamiser mais pas pour un public qui ne respecte ni les biens ni les personnes. Les espaces publics de la commune ne doivent pas être des lieux de débordements : alcool/drogue. Elle invite Christophe VANHALST à regarder les autres communes, les espaces publics sont tous clos le soir.

Christophe VANHALST insiste sur le fait qu'il n'est pas contre les aménagements ni le fait de fermer mais regrette que chaque idée soit difficile à mettre en œuvre. Il propose de procéder par étape : dans

un premier temps remettre un cadenas, si besoin après une barrière de type « tourniquet » et si vraiment nécessaire implanter des grilles.

Monsieur le Maire dénonce les excès dans les espaces publics par des jeunes et des moins jeunes. Salle communale on retrouve des bouteilles d'alcool, des cigarettes... il ajoute que les personnes qui viennent le soir n'hésite d'ailleurs pas à monter sur la toiture : lors du nettoyage du chéneau le personnel communal a découvert une tuile cassée. Il faut gérer ce problème. Effectivement fermer les espaces publics n'est pas simple : il faut savoir qu'il faudra faire sortir les occupants aux horaires convenus ; comment fermer les espaces, qui va en prendre la charge ? Ne faut-il pas installer un système de fermeture électrique ?

Ce n'est pas une volonté d'installer des grilles autour des espaces publics, dit Monsieur le Maire, mais il faut trouver une solution pour interdire les accès après une heure définie. Quant à l'implantation du parcours santé, si le terrain de sports est fermé, les agrès pourraient être implantés le long du terrain de football et, comme le suggère Lise MIGNON, une table de ping-pong où autre animation pourrait être installée. Monsieur le Maire invite chacun à réfléchir sur les solutions à apporter.

8 – Piscine d'Orchies, utilisation de créneaux pour les élèves de l'école communale, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la communauté de communes Pévèle Carembault et la commune
Point ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des présents.

La CCPC propose de signer une convention pour une période de 3 années pour la fréquentation de la piscine d'Orchies par les élèves de l'école communale. 15 séances seront proposées pour les élèves hors maternelles. Prise en charge par la commune des entrées et du transport.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

9 – Organisation des cérémonies du 14 juillet

L'Association des Amis de Cobrieux organise une « auberge espagnole », salle communale, avant le feu d'artifice qui sera tiré à partir de 22 heures 30, par Alain DECHAUME, habilité suite aux formations qu'il a suivies. Lieu de tir : terrain de sports.

Cérémonie du 14 juillet : rendez-vous à 11 heures 30 au monument aux Morts.

10 – Organisation du vide grenier

Lieu : Petite Rue,

Date : le dimanche 3 septembre

Discussion sur :

- les horaires : possibilité d'organiser la braderie de 13 h à 18 h plutôt que 8 h à 13 h,
- la gratuité et la non réservation : par rapport aux règles de vigipirate à appliquer il semblerait judicieux de procéder à des inscriptions. Pour ce faire il faut organiser : marquer des emplacements, prévoir des permanences, étendre la régie à la braderie, communiquer sur les changements d'organisation de la braderie,
- présence d'organisateur dès l'ouverture du secteur pour l'organisation de l'installation.

Décision à prendre :

- élargir la régie aux inscriptions braderie
- horaire de la braderie : 13 h à 18 h soit une ouverture des portes à partir de 12 h pour l'installation (plus de circulation sur le parcours à partir de 13 h) et clôture à 18 h (ouverture du secteur à la circulation)
- définir des emplacements de 5 mètres tout au long du parcours au moyen de bombe de peinture à l'eau
- organiser des permanences les jours précédents pour la vente des emplacements dont le prix est défini à 3 € pour les Coberlois et 6 € pour les extérieurs.

La décision sera validée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

11 – Point sur la communication :

Informé sur :

- la braderie

- le feu d'artifice et l'organisation de l'auberge coberloise
- la cérémonie officielle du 14 juillet
- la réunion « zéro phyto » le mercredi 5 juillet.

12 – Questions diverses :

Dossier préau :

Réunion de démarrage du chantier mercredi 3 juillet à 9 heures en mairie .

La réglementation oblige à s'assurer qu'il n'y a pas de présence d'amiante dans l'enrobé de la cour si celle-ci devait être refaite. En effet Monsieur le Maire explique que des tranchées doivent être faite pour « mailler » les poteaux de soutien du préau dans le cadre du respect des règles de prise en compte du sismique. S'il n'y a pas d'amiante alors le revêtement de la cour pourrait être réfectionnée sur la partie concernée par les travaux du préau.

Bilan thermique de l'école :

Point évoquer lors de la dernière séance du conseil municipal.

4 cabinets ont été contactés, à ce jour 2 réponses sont parvenues, l'une d'un montant de 1 500 € HT, l'autre 2 000 € HT. Le délai de retour n'est pas clos. A suivre.

Tableau numérique école communale :

La décision d'installer un tableau numérique dans la classe des CM1/CM2 ayant été validée, celui-ci a été commandé et sera opérationnel dès la rentrée 2017-2018.

Columbarium :

Le columbarium est occupé dans sa totalité. Celui-ci avait installé par la marbrerie de BACHY qui en assurait la vente. Les 4 cases sont vendues. Un columbarium similaire a été commandé et implanté par la marbrerie d'Orchies. La commune assure la vente de la concession mais dorénavant la vente de la case. La commission finances sera invitée à définir les tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine date de séance : jeudi 27 juillet 2017 à 20 heures 15.

Vu, le Maire,

Jean DELATTRE